

Publié le 5 novembre 2009

Réseau de chauffage : du bois pour Colmar

La Sem SCCU (Société colmarienne de chauffage urbain) s'engage dans une stratégie de diversification de ses sources d'énergie. Une chaudière à bois biomasse d'une puissance de 8 MW va être installée pour diminuer les émissions de CO₂, s'affranchir du marché fluctuant des énergies fossiles et participer au développement de l'économie locale.



La [SCCU](#) (Société colmarienne de chauffage urbain) se lance dans une politique de modernisation de ses installations. Considérant que le bois représente la première énergie renouvelable française et compte tenu du contexte local favorable en termes de ressource, la Ville de Colmar, son actionnaire majoritaire, a décidé fin 2008 d'investir dans une chaudière à bois biomasse d'une puissance de 8 MW et d'un coût global estimé à 6 500 000 € HT. Pour Richard Gran, directeur général de la Sem, cette orientation permet de répondre aux exigences des accords de Kyoto. La consommation annuelle de bois - estimée à 13 000 tonnes - permettra une économie de 2 300 tonnes de fuel lourd, entraînant une réduction des rejets de 28 % (soit plus de 7 000 tonnes/an de CO₂ et 45 tonnes de soufre). Plus de 70 % de chaleur seront ainsi produits à partir d'énergie renouvelable, contre 60 % actuellement. La nouvelle chaudière sera alimentée par du combustible constitué de plaquettes forestières issues exclusivement de la filière locale.

« Dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles, de croissance des besoins, de forte fluctuation des prix de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le recours aux énergies renouvelables devient désormais une priorité pour les collectivités locales », explique Richard Gran. La mise en service de la chaudière biomasse prévue en mars 2011, permettra « de développer le réseau de chaleur, tout en respectant les dispositifs du Grenelle environnement et en

renforçant la sécurité des approvisionnements et la stabilité des prix ».

La Ville de Colmar a confié en 1992 à la SCCU, par convention d'affermage, l'exploitation du réseau de chauffage de 15 km, d'une puissance de 100 MW, fournissant en chaleur l'équivalent d'environ 16 000 logements. « L'exploitation conjointe d'une grande chaufferie urbaine qui alimente un réseau de chaleur et d'un centre de valorisation énergétique permet à la SCCU de réaliser tous les jours la valorisation prioritaire d'une énergie renouvelable issue de la récupération de chaleur des résidus des ménages qui représente presque 60 % de l'énergie consommée », explique Jean-Paul Sissler, président de la SCCU. La future chaudière à bois renforcera l'apport énergétique de cette unité qui alimente la centrale thermique par un réseau de chaleur de 5 km.

« Grâce à ces deux sources d'énergies renouvelables, la SCCU disposera d'une sécurité d'approvisionnement et assurera à l'ensemble de ses clients une énergie non soumise aux fortes fluctuations du marché des énergies fossiles », ajoute Richard Gran. Les abonnés bénéficient déjà, depuis le 16 juillet 2006, d'une TVA à 5,5 % au lieu de 19,6 %, comme le prévoit la loi pour les réseaux de chaleur dont l'énergie provient à plus 50 % d'énergies renouvelables.

Par Marie-Anne RAMAZZINA